

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 12/11/2024 - 40882 - 2002 B 01637 - 442 989 257 - 2.R.B.

## Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		2-R-B		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		15 RUE D HELIOS 31240 L UNION				
SIRET		4 4 2 9 8 9 2 5 7 0 0 0 3 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		0 6		Durée de l'exercice précédent * 1 8		
				Exercice N clos le [3,1,1] [2,2,0,2,3]		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		
		Autres *		014		
	Immobilisations corporelles *	028		6 511		
	Immobilisations financières * (1)	040		130 990		
	<b>Total I (5)</b>	044		137 501		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		
		Marchandises *		060		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		
		Autres * (3)		072		
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		32	
	Charges constatées d'avance *		092		094	
<b>Total II</b>		096		297 688		
<b>Total général (I + II)</b>		110		435 188		
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	<b>Total I</b>			142		
Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172		
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
<b>Total III</b>			176			
<b>Total général (I + II + III)</b>			180			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2-R-B</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>31/12/2023</b>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions	dont amortissement du fonds de commerces			255
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		
Total des charges d'exploitation (II)					264
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270
Produits financiers (III)		280	363	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991			
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BULD (art 44 septies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993	
	Crédance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643	533
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 bis E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables *				154	405
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
				370	372

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : EMI préparatoire.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2-R-B					Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683							
Autres immobilisations incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>							
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>				<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 54 405						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	1 54 405						
Déficits de l'exercice		960	2 461						
Total des déficits restant à reporter		970	1 56 866						
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 80				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

BA05 Emprunts-comptes bancaires 2024 - Etat prévisionnel

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le 31122023 SIREN 442989257
Dénomination de l'entreprise 2-R-B
Adresse (voie) 15 RUE D HELIOS
Code postal 31240 Ville L UNION

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 2, 8000.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M, Nom patronymique BAGNERIS, Prénom(s) RAYMOND, % de détention 50,00, Nb de parts ou actions 4000.
Naissance: Date 31/10/1941, N° Département 31, Commune TOULOUSE, Pays FRANCE.
Adresse: N° 147, Voie AVENUE SAINT EXUPERY, Code Postal 31000, Commune TOULOUSE, Pays FRANCE.

BASE Entreprises-sociétés Janvier 2024 : Base préparations.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann III au C.G.I.)

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le 31122023

SIREN 4 4 2 9 8 9 2 5 7

Dénomination de l'entreprise 2-R-B

Adresse (voie) 15 RUE D HELIOS

Code postal 31240 Ville L UNION

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE. 905 2

Forme juridique SARL Dénomination GTVS  
 N° SIREN (si société établie en France) 397949405 % de détention 100,00  
 Adresse : N° 15 Voie RUE D HELIOS  
 Code Postal 31240 Commune L'UNION Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique SCI Dénomination HELIOS  
 N° SIREN (si société établie en France) 828148791 % de détention 99,00  
 Adresse : N° 15 Voie RUE D'HELIOS  
 Code Postal 31240 Commune L UNION Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays


Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2024 : Etar préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

		N° 2065-SD 2024	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Toujours à date de service</small>	
Exercice ouvert le	01072023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition			X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Designation de la société		Adresse du siège social	
2-R-B 15 RUE D HELIOS 31240 L UNION			
SIRET	4 4 2 9 8 9 2 5 7 0 0 0 3 9	Mél : gtvs@gtvs.fr	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 461
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)</b>			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
		Nom	
		État de résidence	
		N°	
<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
DRB TOULOUSE 2 Rue de la tuilerie, bât A 31130 BAIMA Tél: 05.63.23.03.70			
CGA/OMGA		Date	
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)		24042024	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné		Lieu L UNION	
		Qualité et nom du signataire ERANT M. BAGNERIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECP) Prestataire :			

BAGLE Experts-comptables Janvier 2024 : EMI préparations

2 R.B.  
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros  
Siège social : 15 rue d'Helios 31240 L UNION  
RCS TOULOUSE 442 989 257

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 1 928 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-1 928 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	-1 928 euros
Ainsi ramené à 186 609 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance



**2 R.B.**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 15 rue d'Helios 31240 L UNION**  
**RCS TOULOUSE 442 989 257**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

A titre liminaire, nous vous rappelons que suivant décision de l'AGE en date du 27 décembre 2022, il a été décidé une modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice pour la fixer au 30 juin 2023 puis au 31 décembre 2023, de telle sorte que le dernier exercice clos a une durée de 6 mois.

En outre, sa filiale principale, la société GTVS, a vendu son fonds de commerce et cessé son activité durant l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi son objet social à savoir la prise de participation au sein de sociétés et notamment au sein de la société GTVS.

La situation financière de la Société étant directement liée à celle de sa filiale, elle n'a pas enregistré de produits financiers, ce qui l'a conduit à enregistrer à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2023 une légère perte.

**Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

L'activité de la société et sa situation financière sont directement liées à l'activité de sa filiale, la société GTVS.

E B

## Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler au sein de la société 2RB.

## Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La société entend poursuivre son activité de société holding sans changement.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, le chiffre d'affaires ressort nul tout comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation ressort nul, contre 85 970 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 291 euros contre 4 641 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,64%.

L'effectif salarié moyen ressort nul, tout comme pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 291 euros contre 4 641 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,64%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 291 euros contre 81 329 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -102,82%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 363 euros (345 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -1 928 euros contre 81 674 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -102,36%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé, tout comme pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 se solde ainsi par une perte de 1 928 euros contre une perte de 4 290 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 55,06%.

P.13

Au 31 Décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 428 678 euros contre 427 043 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,38%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1 928 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-1 928 euros
En totalité au compte « <b>Autres réserves</b> »	-1 928 euros

Ainsi ramené à 186 609 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 195 409 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

#### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à L UNION  
Le 14 Juin 2024

Raymond BAGNERIS  
Gérant

